


 Hérouville-Saint-Clair Quotidien Ouest-France du mercredi 4 décembre 2019 ouest-france.fr du mercredi 4 décembre 2019 385 mots

L'apprentissage s'ouvre aux professions sociales

La formation aux professions sociales par l'apprentissage présente une opportunité qui reste à saisir.

Pourquoi ? Comment ?

Qu'est-ce que l'IRTS ?

L'Institut régional du travail social (IRTS) a remis 361 diplômes pour 419 candidats, en 2019. Dans ce taux de réussite de 87 %, figure une part relative à l'apprentissage. Sur 21 présentés, 17 apprentis ont obtenu leur diplôme d'assistant de service social, éducateur, moniteur éducateur ou accompagnant éducatif et social.

Quelle place pour l'apprentissage ?

Pour les 800 étudiants que l'IRTS accueille chaque année, la moitié du financement est assurée par la Région, au titre de sa compétence en matière de formation professionnelle initiale. Les organismes employeurs financent la formation de leurs salariés.

En marge, le Centre de formation des apprentis professions sanitaires et sociales (CFAPSS) Normandie coordonne l'apprentissage avec les employeurs et l'IRTS qui dispense la formation pédagogique.

Stéphanie Goulet, directrice du CFAPSS, veut promouvoir la voie de l'apprentissage : « **Nous formons 150 apprentis par an, dont 50 % sont aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux et auxiliaires de puériculture. Trente-cinq sont diplômés en 2019. Le taux d'insertion en emploi est de 97 % alors que le taux de rupture est faible. Ce qui nous permet d'affirmer qu'avec l'apprentissage, le talent des jeunes a de l'avenir.** » La récente réforme des formations sociales y contribuera-t-elle ?

Plus de demandes que d'offres

